

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
2026-13

Objet de la délibération
Affectation des résultats 2025 - Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	14

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 12/03/2026

Et

Publication ou notification du :  
12/03/2026

L'an 2026 et le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières, sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

### Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Michel ODDOS.

**Absent(s) ayant donné procuration** : M Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD et Didier LE SAUX à Michel ODDOS

**Absents** : M François GRIMONPREZ et Gérard LAGARDE

**A été nommé(e) secrétaire** : M Christian BÉZARD

**Objet de la délibération** : Affectation des résultats 2025 de l'Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M49,

VU la délibération 2026-12 du 10/03/2026 portant adoption du compte financier unique 2025 de l'Assainissement,

**CONSIDÉRANT** le déficit de clôture d'Exploitation de 28 162,87€,

**CONSIDÉRANT** l'excédent de clôture en Investissement de 105 855,04 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'**UNANIMITÉ** :

**D'AFFECTER** le résultat d'Exploitation (déficit) pour **28 162,87 €** au compte D002 de la section de Dépenses d'Exploitation du BP 2026 de l'Assainissement,

**D'AFFECTER** le résultat d'Investissement (excédent) pour **105 855,04 €** au compte R001 de la section Recettes en Investissement du BP 2026 de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/03/2026

Le Maire  
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance  
Christian BÉZARD

